



Jeudi 19 novembre 2020
Centre International
de Séjour de Lyon

2^{ème} journée d'étude
du Club de Réflexion & d'Échange Éthique
« L'HOSPITALITÉ, entre le NÉCESSAIRE et L'IMPOSSIBLE :
LE PARI DE LA CRÉATIVITÉ »

*Le mot « hospitalité » est issu de la même racine
étymologique que le mot « ennemi... »*

« L'HOSPITALITÉ, entre le NÉCESSAIRE et L'IMPOSSIBLE : LE PARI DE LA CRÉATIVITÉ »

L'HOSPITALITÉ : Enjeux d'accueil et d'accompagnement

Le mot « hospitalité » contient en lui-même de nombreuses contradictions – ou tensions – à la mesure des enjeux que cette notion sous-tend.

L'hôte est celui qui accueille mais aussi celui qui est accueilli. Il en ressort la question complexe de la réciprocité. Qui donne et qui reçoit ? Que reçoit-on quand on « reçoit » des hôtes ?

Le mot « hospitalité » est issu de la même racine étymologique que le mot « ennemi. » Il en surgit la question de l'ambivalence, de notre ambivalence vis-à-vis de l'autre, qu'on accueille et qu'on rejette, objet de notre générosité et de notre hostilité, de notre confiance et de notre méfiance...

Pour Jacques DERRIDA, si la loi de l'hospitalité est inconditionnelle, les lois de l'hospitalité sont conditionnelles : si l'accueil de l'autre est sans condition, le cadre de cet accueil établit des conditions, des règles, des droits et des devoirs, des limites...

La question de l'hospitalité anime, voire agite, actuellement beaucoup de débats politiques et de société, et encore davantage depuis la crise de la Covid, concernant les réfugiés, mais aussi vis-à-vis de toute vulnérabilité, situation d'handicap ou de vieillissement, de pathologie chronique, provoquant du rejet, réclamant de faire de la place, de déplacer des limites...

Les structures d'accueil et d'accompagnement sont aux prises avec les paradoxes suivants : logique de réciprocité et ambivalence des rapports de pouvoir ; principe d'inconditionnalité et conditionnalité dans les modalités d'accueil.

- Comment accompagner un « bénéficiaire » vers son propre pouvoir d'agir et de décider, vers sa citoyenneté, sa responsabilité ?
- Que faisons-nous de nos ambivalences, de nos montées, individuelles ou collectives, d'agressivité ou de rejet ?
- Comment accueillir des personnes en grande difficulté, en difficultés multiples, difficiles... tout en préservant un cadre d'accueil qui reste bien traitant, pour toutes et tous ?

Programme de la journée

8h30 : Accueil & café

9h00 : Ouverture de la journée

Dr Charles BERNARD, Président du CRIAS

Présentation des travaux en atelier

Marco GHENO, Consultant et Philosophe, Noetic Bees

9h30-10h45 : Ateliers de mise en réflexion

Ce colloque mettra à contribution les participants dans des ateliers à dimension philosophique, animés par Noetic Bees.

10h45 : Restitution globale des ateliers & synthèse

Marco GHENO, Consultant et Philosophe, Noetic Bees

12h-13h30 : Déjeuner sur place

13h30-16h30 : L'hospitalité en 3 points de vue

► **L'hospitalité d'un point de vue philosophique**

Gérard GUIÈZE, Pr de Philosophie
Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand
Échanges

► **L'hospitalité d'un point de vue éthique**

Pierre BONJOUR, Dr en Sciences de l'Éducation,
Université Lumière, Lyon
Échanges

► **L'hospitalité d'un point de vue juridique**

Marie-France CALLU, Maître de conférences
honoraires en droit, Université Jean Moulin, Lyon
Échanges

16h15 Conclusion

Dr Charles BERNARD, Président du CRIAS

16h30 : Fin de la journée

*Journée animée par Sabrina Loison et Patrick Pelège,
co-animateurs du CRÉE*

« L'HOSPITALITÉ, entre le NÉCESSAIRE et L'IMPOSSIBLE : LE PARI DE LA CRÉATIVITÉ »

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont à retourner avant le 5 novembre 2020 avec leur règlement au :

CREAI Auvergne-Rhône-Alpes
71 cours Albert Thomas - 69003 Lyon

Elles sont retenues par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

FRAIS D'INSCRIPTION

- **Tarif tout public : 120 €**

(100 € pour les adhérents du CRIAS & du CREAI ARA)

Cette journée peut être intégrée au plan formation - Déclaration enregistrée sous le n° 82 69 03 44 069 auprès du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Convention de formation, facture et attestation de présence seront envoyées directement à l'employeur

- **Tarif préférentiel réservé aux étudiants en formation initiale et demandeurs d'emploi** (sur présentation d'un justificatif) : **50 €**

Attestation de présence établie uniquement sur demande

CONDITIONS D'ANNULATION

Le remboursement des sommes versées reste possible dès lors que l'annulation de l'inscription nous parvient AVANT le 5 novembre 2020. Les frais d'inscription sont dus en totalité pour toute action commencée, absence ou annulation signifiée le jour-même.

En cas d'annulation de la manifestation suite à des décisions gouvernementales prises dans le cadre de la pandémie Covid-19, les frais d'inscription seront intégralement remboursés.

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Pascale GENTON 04.78.62.55.85

p.genton@creai-ara.org

LIEU

Centre International de Séjour de Lyon (C.I.S.L.)
103, Bd des États-Unis, 69008 Lyon

Accès transports en commun - <https://www.tcl.fr/>

- Arrêt Professeur Beauvisage - CISL

Bus : C16, 26, 34. Tram T4, T6.

- Depuis la gare SNCF de la Part-Dieu Villette :
T4 direction Hôpital Feyzin Vénissieux (direct)

- Depuis la gare SNCF de Perrache : Bus 34 direction Grange Blanche / T2 direction St Priest Bel Air, arrêt Jet d'eau-Mendès France - correspondance T4 direction Hôpital Feyzin Vénissieux / T1 jusqu'à la station Debourg - correspondance T6 direction Hôpitaux Est-Pinel

Hébergement

Possible sur place sur réservation : contacter le C.I.S.L. au 04.37.90.42.42

Office du Tourisme : 04.72.77.69.69

<http://www.lyon-france.com/>

Bulletin d'inscription

Journée d'étude et de réflexion CRÉÉ du 19 novembre 2020

À retourner au CREAI Auvergne-Rhône-Alpes accompagné du règlement
71 Cours Albert Thomas – 69003 LYON

Participants

Nom : Prénom :

Profession/Fonction :

Email :

Nom : Prénom :

Profession/Fonction :

Email :

Organisme

Cette journée peut être intégrée au plan de formation.
Déclaration enregistrée sous le n° 82 69 03 44 069 auprès du
Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Nom et adresse :

.....
.....
.....

Adresse de facturation si différente :

.....
.....

Inscription à titre individuel

Adresse :

.....
.....
.....

Tél :

.....

Email :

.....

Droits d'inscription – repas sur place inclus

- Inscription tarif tout public : 120 € x ____ participant
- Inscription tarif adhérent CRIAS & CREAI ARA (à jour de la cotisation 2020) : 100 € x ____ participant
- Inscription à titre individuel (réservée aux étudiants en formation initiale et aux demandeurs d'emploi - joindre un justificatif) : 50 € x ____ participant

Modalités d'inscription - Conditions d'annulation

- Le bulletin d'inscription est à retourner accompagné du règlement avant le 05/11/20.
- Les inscriptions ne sont retenues qu'à la réception du règlement (ou du bon de commande), par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.
- La convention de formation, la facture et l'attestation de présence seront envoyées directement à l'employeur.
- **⚠** Le remboursement des sommes versées reste possible dès lors que l'annulation de l'inscription nous parvient **AVANT le 5 novembre 2020. Après cette date, aucun remboursement ne sera accordé, ni pour une absence signifiée le jour-même.**

Règlement

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes
 - par virement bancaire : IBAN FR76 1382 5002 0008 0024 5200 564 (IBAN)
- Merci d'indiquer en libellé de votre paiement la mention « JE CRÉÉ 19/11/2020 ».

Renseignements et inscriptions

Pascale Genton 04.78.62.55.85 - p.genton@creai-ara.org